

TELE CONFERENCE CHRISTELLE DUBOS

16 AVRIL 2020

Participants :

- Alerte,
- ATD Quart-Monde
- Emmaüs
- Fondation Abbé Pierre,
- Petits Frères des Pauvres
- Secours catholique
- Uniopss
- + Marine Jeantet, Déléguée interministérielle en charge de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

1. Introduction Christelle DUBOS :

Présentation de la mesure d'aide exceptionnelle pour les plus précaires présentée le 15 avril par le Premier ministre.

- La mesure concerne les allocataires du RSA et ASS et la prise en compte des familles. Elle est d'un montant de 150€ et 100€ supplémentaires par enfant (0 à 25 ans). Les familles ont été prises en compte car la fermeture des cantines a entraîné des dépenses supplémentaires et les allocataires RSA et ASS du fait de l'impossibilité de continuer des « petits boulots » en cette période de confinement.
- Par ailleurs pour les bénéficiaires des aides au logement et en particulier de l'APL, l'aide est de 100 € par enfant. Cette mesure permet de faire bénéficier les familles ayant un enfant de 0 à 22 ans
- Ces aides doivent être automatiques et non demandées afin d'éviter le non-recours

4,2 millions de ménages en sont bénéficiaires et l'ensemble de ces mesures représentent 900 millions d'euros.

2. Réactions et remarques des associations :

- Les associations saluent la prise en compte des publics précaires et ces mesures, même si, tout en comprenant les délais administratifs la date retenue pour le versement (15 mai) semble trop tardive.
- Néanmoins, 2 problèmes apparaissent très vite :
 - Le problème du champ (pourquoi allocataires de l'ASPA et de l'AAH en sont exclus, alors qu'ils vivent des situations d'isolement et de confinement difficiles) D'autant plus que pour les allocataires de l'ASPA –552.000 personnes la perspective du déconfinement n'est pas claire.
 - Le montant très faible, et ne répond pas en particulier aux besoins des personnes seules, loin des besoins. Elle devrait être renouvelée après le déconfinement, car des risques d'impayés de loyers apparaissent avec des menaces d'expulsion.

- Un autre sujet mérite aussi des précisions, les jeunes. Le Président de la République a focalisé l'aide aux étudiants précaires, mais les associations souhaitent que l'ensemble de la jeunesse précaire soit aidé.
- A l'issue de cet épisode, il faudra collectivement réfléchir à l'évolution de notre système (Quid du RSA ou RUA)
- IL faudra, en tout cas, dans LFR 2021 une revalorisation significative du RSA.

3. Réponses de Christelle DUBOS

- Concernant les risques d'expulsion, Julien Denormandie travaille à la question.
- La question de la jeunesse précaire globalement doit être posée et pas seulement limitée aux étudiants précaires. Pour cela il convient d'identifier les ressources (mission locale, mais aussi pour les jeunes en situation de désocialisation les lieux d'hébergement). A l'heure actuelle, les banques alimentaires apportent des repas dans les cités universitaires et les CROUS aident
- Concernant les personnes percevant l'AAH et l'ASPA, la Secrétaire d'Etat est en contact avec l'UNCASS, l'UNAF et saluent leurs actions.
- Par ailleurs, il faut mobiliser le Fonds social d'urgence de la CNAF.
- En conclusion, Christelle DUBOS a rappelé ce qu'elle a dit à un journaliste » Face à cette crise, on a eu la chance en France de ne pas à avoir à inventer un système de protection. IL existait déjà, même s'il doit être amélioré.